

Habitation—Loi

d'après les réponses que j'ai reçues, que la somme de \$50,000 seulement a été réservée pour tout le programme spécial d'aide à l'habitation pour les anciens combattants. A mon avis, c'est d'un ridicule achevé.

● (2130)

L'autre réponse, qui révèle que 50 demandes seulement ont été faites dans le cadre du PAAP, me confirme qu'il y a un manque de communication entre, d'une part, le ministère des Affaires des anciens combattants, celui des Affaires urbaines et, d'autre part, les anciens combattants ayant droit au programme. Je ne doute pas que le ministre des Affaires des anciens combattants réfuterait mon argument s'il était ici, mais je prétends qu'au cours des entretiens que j'ai eus ces derniers mois avec plusieurs organisations d'anciens combattants depuis la création du programme, j'ai eu l'occasion de constater à quel point les anciens combattants étaient peu au courant de l'existence de ce programme que le gouvernement avait pourtant annoncé à grand bruit et tout l'éclat qu'il croyait nécessaire.

Un exemple des lacunes de ce programme spécial d'aide au logement à l'usage des anciens combattants m'a été signalé aujourd'hui. J'ai reçu un coup de téléphone d'un ancien combattant qui voulait acheter une maison déjà construite et qui était disponible dans le cadre du programme. L'une des réponses que lui ont faites les personnes auxquelles je lui avais conseillé de s'adresser est qu'il était trop vieux. Ce monsieur est un ancien combattant de la dernière guerre et n'a que 60 ans. J'ai peine à croire cela, et je n'ose vous répéter certaines autres réponses qu'il a reçues. Il n'est que trop évident que le gouvernement n'est pas trop sincère lorsqu'il prétend appliquer ce programme auquel il ne consacre que \$50,000 et dont un ancien combattant de 60 ans ne peut profiter sous prétexte qu'il est trop vieux. Le ministre, ancien combattant lui-même, devrait examiner les raisons pour lesquelles ce programme est si lent à se réaliser, essayer d'isoler ces lacunes et d'y remédier.

Pour revenir un instant au programme d'aide à la remise en état des logements, je crois devoir porter à l'attention du ministre une étude de l'état des maisons des anciens combattants, qui a été faite par le commandement de Terre-Neuve de la Légion royale canadienne, étude qui pourrait illustrer la nécessité pour le gouvernement de faire un effort pour élargir ce programme. Le ministre a sous les yeux un exemplaire de cette étude, comme le ministre des Affaires des anciens combattants, et je recommande que les experts de ces deux ministères se servent de ce rapport comme d'un argument en faveur de la rénovation des habitations, non seulement pour les anciens combattants, mais pour tous les Canadiens dans le besoin.

Je suis sûr que beaucoup de mes collègues ont traité des autres articles du bill et en ont signalé les difficultés évidentes et dignes d'attention. Je sais qu'il est facile de critiquer les programmes du gouvernement, et je n'ai pas l'intention de critiquer pour le seul plaisir de critiquer, mais seulement pour montrer d'une façon positive comment le bill pourrait être amélioré.

A cet égard, j'espère que je puis me fier au bulletin de l'Association canadienne de l'habitation et du développement urbain, qui passe pour être le chien de garde de la situation de l'habitation. J'espère vraiment que leur prédiction: «il semble que la situation de l'habitation s'améliorera en 1976, même si l'inflation continue d'être le plus grand problème au Canada» se réalisera. Les observations qu'on y relève au sujet de l'habitation dans la région de l'Atlantique me réjouissent. On déclare aussi que, dans la

province de Terre-Neuve, les mises en chantier se sont accrues de 6.5 p. 100 après avoir diminué de 5 p. 100 au cours des années antérieures. Et, en outre, que, dans les autres provinces de l'Atlantique, les mises en chantier se multiplient. Toutefois, même si l'on tient compte de cette augmentation, je dois dire que nous sommes très en retard dans ma province, et j'espère que le ministre comprendra les nombreux besoins de ma province en matière d'habitation.

Je le répète, un grand nombre de mes collègues ont porté à l'attention du ministre et de son personnel les nombreuses lacunes du projet de loi. J'ai voulu parler des deux points qui touchent surtout les nécessaires et les petits salariés au Canada. J'espère que le ministre prendra connaissance de mes observations et j'espère que, avant que le bill subisse la troisième lecture, nous pourrions faire disparaître quelques-unes des injustices graves qui existent dans notre pays et résoudre la crise du logement.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, il me fait énormément plaisir, pendant les quelques minutes qui vont suivre, de faire quelques remarques relativement au projet de loi qui ne rencontre peut-être pas tout ce qu'on pourrait désirer, mais qui représente quand même une tentative à l'effet de solutionner un très sérieux problème au Canada, le problème de l'habitation et du logement.

En avril 1968, le gouvernement fédéral promettait également qu'un projet de loi, qui faciliterait l'achat d'une maison à prix modique, serait soumis au cours de cette session. Depuis avril 1968, ce même gouvernement a institué une commission royale d'enquête sur l'habitation, qui a été présidée—comme tout le monde le sait—par l'honorable Paul Hellyer. Cette commission a siégé un peu partout au Canada et elle a déposé un rapport. Le résultat de ce rapport a été fracassant puisque presque instantanément après sa publication le président, M. Paul Hellyer, a démissionné de son poste. Depuis cette date, de nombreuses recommandations ont été faites au gouvernement par différents organismes privés, concernant les nombreux problèmes de l'habitation, non seulement dans le Québec, mais partout dans le reste du Canada. Et nous avons réalisé depuis ce temps que le coût de l'habitation a augmenté énormément et particulièrement le coût du financement de l'habitation au Canada qui a encore augmenté davantage. J'ai des chiffres à ce sujet qui sont extrêmement intéressants. Et je voudrais, avant de me référer à ces chiffres, lire un article qui a paru dans le *Toronto Telegram*, le 17 octobre 1970, et qui relatait une partie du rapport Hellyer qui se lit comme suit:

La situation du logement au Canada est mauvaise et s'envenime, du moins elle se présente ainsi pour une foule de Canadiens qui se cherchent un logement, les jeunes mariés, les locataires et surtout des pauvres. Qui est responsable de cette situation? La charité et le bon sens exigent que nous reconnaissons les difficultés qu'il y a à faire face aux problèmes urbains. Il commande aussi de nous rendre compte que nos institutions ne nous servent pas. Le gouvernement est certainement à blâmer, car Ottawa est le premier responsable de notre système bancaire et de notre politique monétaire et fiscale. Ces deux domaines influent profondément la politique de l'habitation à tous les niveaux. Le domaine du logement, malheureusement, présente une foule d'exemples où les mesures prises par les pouvoirs publics ont échoué.

● (2140)

Ainsi l'honorable Paul Hellyer disait: le gouvernement fédéral a manqué une excellente occasion de fournir un apport positif et considérable à la diminution du coût de l'habitation quand il n'a pas accepté, comme je le recommandais, de fournir les fonds nécessaires à la mise en réserve de certains projets de terrains municipaux.